



Rééducation canine



Entre les soussignés :

Centre canin Save&Co sit au centre sportif ; Strombeek-Bever.

immatriculé sous le numéro d entreprise [BE 1022.498.576]

ci-après dénommé Rééducateur : Moumen Sanaa

N°TEL: 0471/34.48.25

Et

Le propriétaire du chien:.....

Adresse du propriétaire:.....

Telephone:.....

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités des séances de rééducation canine pour:

Nom du chien

La race

Né le n° de puce

N° d'assurance Familiale :.....

Article 2 : Nombre et déroulement des séances

Le contrat porte sur 3 à 10 seances de rééducation canine,ou individuel.

Chaque séance aura une durée d'environ d' 1 heure .

Les séances se dérouleront comme suit :

Séance CANI MINI 3 séances :

Objectifs de la séance évaluation comportementale, présentation, ordre aquit, renforcement des ordres de base.

Séance CANI MEDIUM 5 seances :

Objectifs de la séance évaluation comportementale, présentation, renforcement des ordres de base, introduction de nouveaux exercices.

Séance CANI MAXI 10 seances :

Objectifs de la séance évaluation comportementale, présentation, renforcement des ordres de base, travail de suppression des problèmes, readaptation aux nouvelles ordres, exercices, et renforcement des nouveaux acquis.
et autres services voir article 3.

Article 3 : Tarifs et modalités de paiement

- BILAN COMPETANCE: 120 euros
- CANI MINI: 250 euros
- CANI MEDIUM: 350 euros
- CANI MAXI: 600 euros
- CANI HOME : 90 euros (dans un périmètre de 20km du lieu du centre)
- AU CENTRE RECREATIFS : 5 euros riverains , 7 euros non riverains
(au-delà des 20km : 0,80cent par km)

**Payable comme suit : Modalités de paiement, 50% à la signature du présent contrat
et 50% à mi-séance .**

Article 4 : Obligations du Maître

Le Maître s'engage à :

- Respecter les consignes de l'Éducateur.
- Prévenir tout problème rencontré avec le chien
- Port de muselière si réactifs humains ou congénères
- Être en ordre de vaccinations
- Participer activement aux séances.
- Assurer la présence de son chien aux séances prévues.
- Maintenir une attitude positive et constructive.
- Respecter l'environnement (sacs à crottes,..) et les autres personnes et chiens présents lors des séances sur voie publiques et/ou terrain du centre Save&Co.
-

Article 5 : Obligations de l'Éducateur

L'Éducateur s'engage à :

- Mettre en œuvre les méthodes d'éducation canine adaptées au chien et au Maître.
- Assurer un suivi régulier et personnalisé.
- Être disponible pour répondre aux questions du Maître pendant les séances.

Article 6 : Résiliation

- Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, moyennant un

préavis de 7 jours avant la première séance pour cause de maladie grave du maître ou du chien avec justificatif.

- En cas d'infractions aux règles mis en place de ce présent contrat, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7 : Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable.

À défaut, le litige sera soumis au tribunal compétent.

Fait à [Lieu], le [Date], en double exemplaire.

[Signature de l'Éducateur] [Signature du Maître]

Remarques importantes:

Si toutes les mesures de sécurité sont mises en place de ce présent contrat

Aucune autre plainte ne sera faite à l'encontre de Save&Co, puisqu'elle met en place toutes les règles de sécurité pour le bon déroulement des séances.

Save&Co décline également toutes responsabilités concernant les assurances, la vaccination obligatoire, et règles de sécurité comme la Loi l'impose.

Tous citoyens n'est pas censés ignorer la loi

SIGNATURES DES 2 PARTIS

fait à le

Signature de l'Éducateur

Signature du Maître

.....

.....